

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission patrimoine, voirie, travaux et environnement

Séance du 14 juin 2010

Séance du 28 mai 2010

32 Marchés publics - écoles maternelles Du Bellay, Ronsard et R. Gérard - réfection toitures - autorisation donnée à monsieur le Maire de lancer et signer le marché à procédure adaptée

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
M. ASSAMTI
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. ABBA-SIDICK
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

La Ville de Creil doit procéder à la réfection complète des toitures des écoles maternelles Du Bellay, Ronsard et Rosemonde Gérard.

Compte-tenu, d'une part, du montant estimé du marché et, d'autre part, des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à lancer et à signer un marché à procédure adaptée conformément aux articles 26 II 5° et 28 dudit code pour la réalisation des travaux.

Le montant prévisionnel du marché est fixé à 260 688,97 € H.T.

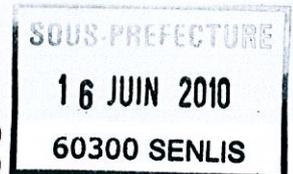
Le marché fera l'objet de 2 lots ci-après référencés :

Lot n° 1 : réfection des toitures shingle en zinc

Lot n° 2 : réfection des toitures en membrane PVC

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Le marché ne comportera ni option, ni variante.

Vous êtes appelés à voter.



39
39
34

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 26 II 5° et 28 dudit code,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission patrimoine, voirie, travaux et environnement en date du 28 mai 2010,

Considérant le besoin pour la ville de Creil de lancer un marché public pour la réfection des toitures des maternelles Du Bellay, Ronsard et Rosemonde Gérard

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché en procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux de réfection de toitures des maternelles Du Bellay, Ronsard et Rosemonde Gérard, pour un montant global de 260 688,97 € H.T.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

Article 3 : d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 JUIN 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE